



U.E.S. Arkade
Crédit Mutuel Arkéa

Une convention collective pour + de 6.000 salariés

A la date du 10 juillet 2007, l'Unité Economique et Sociale Arkade est créée. C'est l'aboutissement de la négociation sur le Statut Social Unique. Désormais la surface couverte par la même convention collective englobe le CMB, le CMMC et le CMSO. Comme toutes les filiales du groupe Arkéa ne sont pas concernées par cette convention collective, la direction a choisi « Arkade » pour désigner cette U.E.S..

En tout, cela représente plus de 6.000 salariés qui se retrouvent donc, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2008, sous le même statut social. Cependant, dès à présent, les instances représentatives du personnel centrales agiront sous la nouvelle configuration. Les réunions de négociation concerneront les 6.066 salariés. Le Comité Central d'Entreprise (C.C.E.) et le Comité Central d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.C.H.S.C.T) seront élargis aux élus du personnel du CMMC et du CMSO.

Un statut social unique devra permettre une nouvelle cohésion entre les salariés d'une même entité économique et financière. Pour la CFDT, il est logique que, dans une telle configuration, la convention soit uniforme afin de solidariser les salariés et de conforter leurs droits. De plus, sur un plan purement syndical, l'addition des volontés militantes est source d'enrichissement pour assumer une responsabilité que la CFDT continuera à prendre en charge.

La CFDT, seule organisation syndicale présente sur les trois fédérations, forte de ses 1.200 adhérents sur le nouveau périmètre, forte de ses 150 militants (élus du personnel) a déjà pris les mesures nécessaires pour adapter ses propres structures à cette nouvelle dimension afin d'être au plus près des salariés et de continuer à porter leurs attentes.

N'hésitez pas à nous contacter :

- Liste des délégués syndicaux au verso
- Site Internet : <http://www.cfdt.creditmutuel.com>

070712